

Amendement permettant l'application des dispositions des deux derniers alinéas de l'article 99 et du dernier alinéa de l'article 55 du Règlement

ART. 3

N° 1238

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 1238

présenté par
M. Michel Raison, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 3

À l'alinéa 18, substituer aux mots :

« à l'alinéa précédent »,

les mots :

« au premier alinéa du présent II ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.